



CONTRAT D'ENGAGEMENT PANIERS MARAÎCHERS BIO OCTOBRE 21 à FÉVRIER 22



Prosper-Alphonse Isaac

Principe

Le contrat d'engagement aux "paniers maraîchers bio hebdomadaires" proposé par Tout Naturellement a pour but de soutenir une agriculture maraîchère locale, bio, de saison, sur des exploitations à taille humaine et de la rendre accessible au plus grand nombre à prix juste par une distribution en circuit court.

Les paniers

Ils sont constitués de légumes et de fruits bio et de saison provenant exclusivement des fermes locales adhérentes. Le contenu est déterminé chaque semaine avec les agriculteurs en fonction de la production. Lors de certains creux de production, ils pourront être complétés par des céréales, des œufs...

Ils sont proposés en 2 tailles : petit (1 à 2 pers.) ou grand (3 à 4 pers.). Ils peuvent varier en diversité et en poids selon la semaine mais l'équilibre est recherché sur la moyenne des semaines de la cadence.

Engagement, désengagement, mois d'essai

L'année (saison) est divisée en 2 cadences de 5 mois (octobre-février, mars-juin et septembre) et une de 2 mois (juillet-août) faisant chacune l'objet d'un contrat spécifique. Chaque contrat est souscrit pour la totalité des mois indiqués (ou restants à la date de prise de contrat).

Le 1er mois d'inscription peut être un mois d'essai au terme duquel le contrat peut être annulé sans raison. Au delà du mois d'essai, tout désengagement est exceptionnel et doit être validé par le CA..

Mode de règlement

Le règlement s'effectue à la souscription du contrat au moyen d'un chèque par mois d'engagement. Les chèques sont encaissés au début du mois correspondant. En cas de rupture du contrat à la fin du mois d'essai, les chèques restants sont restitués à l'adhérent.

Récupération et responsabilité du panier

Le panier est à récupérer chaque mardi à partir de 13h au local de Meyrargues. Chaque adhérent est responsable de la récupération de son panier qu'il vienne lui-même ou le fasse prendre par quelqu'un d'autre. En cas d'impossibilité, l'adhérent devra prévenir l'association pour qu'elle prenne les mesures nécessaires pour éviter de perdre de la marchandise.

L'engagement réciproque entre Tout Naturellement et l'adhérent est pris pour l'ensemble des mardis indiqués au verso, vacances comprises (sauf juillet et août). Aucun panier ne pourra être remboursé ni reporté.

Adhésion

La souscription d'un engagement paniers suppose d'être à jour de la cotisation annuelle à Tout Naturellement.

Je souscris un contrat d'engagement aux paniers bio pour la période indiquée

Nom

Date

Signature

Tout Naturellement - Association loi 1901
73 chemin de la petite bastide - 13650 Meyrargues
04 42 63 39 37 - jl@toutnaturellement.fr - <https://toutnaturellement.fr>

2. CHAQUE SEMAINE VOUS VOULEZ :

PANIER	Prix unit.	Nb par semaine	Montant / semaine
Grand panier	26,00 €		
Petit panier	14,00 €		
Grand panier solidaire	20,00 €		
Petit panier solidaire	11,00 €		
PAINS - La mie bio			
Bis 500 g	2,60 €		
Complet 500 g	2,60 €		
Blanc 500 g	2,60 €		
Seigle 500 g	3,10 €		
5 céréales 500 g	3,30 €		
Tournesol 500 g	3,10 €		
Sésame 500 g	3,10 €		
Kamut 500 g	3,30 €		
100 % petit épeautre 500 g	4,10 €		
Bis 1 kg	4,80 €		
Complet 1 kg	4,80 €		
5 céréales 1 kg	6,35 €		
Kamut 1 kg	6,35 €		
100 % Petit épeautre 1 kg	8,10 €		

MONTANT TOTAL HEBDOMADAIRE

1. COORDONNÉES

NOM PRÉNOM	
EMAIL	
TÉL (S)	
ADRESSE	

3. RÈGLEMENT

Multipliez votre **total hebdomadaire** par le nombre de distributions du mois. Ça vous donne le **total mensuel**.

Vous pouvez régler par chèque (1 chèque par mois) à l'ordre de Tout Naturellement ou par virement (RIB sur demande)

Dates	Nbre	Montant mensuel	C,V,E	Référence
OCT : 05, 12, 19, 26	4			
NOV : 02, 09, 16, 23, 30	5			
DÉC : 07, 14, 21	3			
JAN : 04, 11, 18, 25	4			
FÉV : 01, 08, 15, 22	4			

Je souhaite régler par virement mensuel sur le compte :
BIC : CCOPFRPPXXX - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 2235 492

Infos complémentaires :

(Par ex, précisez si vous décomptez un avoir de la cadence précédente).